

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 29 janvier 2026**

Date de convocation : 23 janvier 2026  
Date d'affichage : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers présents : 13  
Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOVAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CHOLET pouvoir à M FAUDIERE, Mme CUCULI

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

**DELIBERATION N°2026-2-004 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Nautique de Fréhel**

Madame MOISAN expose à l'assemblée que l'association « Centre Nautique de Fréhel » a fait une demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement de 20 000 € et en expose les motifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme NABUCET)**  
**DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association « Centre Nautique de Fréhel »,

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Maire,

Michèle MOISAN

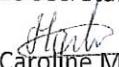
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 janvier 2026

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

  
Caroline MARTIN